

## **RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LE PREAVIS MUNICIPAL N° 6/09**

### **« AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU CAPITAL ACTIONS DE LA SEFA »**

Au conseil communal d'Aubonne

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de MM. Jean Guignard, Conrad Weiss, Dominique Creta, Valentin Muller et Jean-Christophe de Mestral s'est réunie le 9 mars. MM. Luigi Golfieri et Franco Frongillo étaient excusés.

#### **Introduction**

En 2007, la Société Electrique des Forces de l'Aubonne (SEFA) a racheté au canton 2'735 actions de la série A, qu'elle a proposé aux collectivités publiques déjà actionnaires.

La commune d'Aubonne reste le dernier actionnaire communal important à se déterminer. La part qui lui est ainsi offerte représente 1'300 actions, pour un prix de 200.- francs l'action, soit un montant total de 260'000.- francs.

#### **Discussion**

La commission a considéré les éléments suivants :

- La commune est actionnaire depuis la création de la SEFA. Cette participation revêt un intérêt stratégique pour notre commune et les communes environnantes, dans la mesure où des projets sont développés en partenariat. La SEFA a par ailleurs un intérêt à avoir un noyau stable d'actionnaires locaux et participatifs.
- Il ne s'agit pas d'une dépense à proprement parler. Si le conseil communal l'accorde, cet achat sera « activé » et figurera au bilan de la commune sous forme d'actif (voir les comptes de l'exercice communal 2007, p.49). La commission a pris note que cet achat pourrait être financé par la moitié de la contribution de 0.7 ct/kWh sur 3 ans au maximum, mais n'a pas estimé cette procédure déterminante, les actions acquises devant, précisément, apparaître au bilan.
- Un examen des deux derniers bilans de la SEFA permet raisonnablement de conclure que la situation financière est saine, et que la société est solide.
- Les dividendes représentent entre 3 et 4% de la valeur boursière du titre ces dernières années. Ceci est un des éléments qui reflète la bonne santé de l'entreprise.
- Ce transfert canton-SEFA-communes permettra au groupement des collectivités publiques actionnaires de la SEFA d'obtenir une majorité absolue des voix à l'assemblée générale.

- En 2007, la SEFA a fait l'acquisition de 3'179 actions de série A, dont les 2'735 actions de l'Etat de Vaud, pour un prix moyen de 208.- francs l'action. Les 1'300 actions proposées à notre commune à 200.- francs la pièce se fait donc pratiquement à prix coûtant pour la SEFA, qui ne tire aucun profit de cette opération.

## Rapport de la Commission des Finances

### Conclusion

Sur la base des éléments qui précèdent, la Commission, unanime, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

- Vu le préavis municipal no 6/09 relatif à l'augmentation de la participation communale au capital actions de la SEFA,
- Oûi le rapport de la Commission des finances,
- Oûi le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- 1) Accepte que la Municipalité augmente sa participation communale au capital actions de la SEFA ;
- 2) Autorise la Municipalité à acquérir 1'300 actions de série A au prix de 200.- francs l'action pour un montant total de 260'000.- francs ;
- 3) Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions et dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

Aubonne, le 16 mars 2009

Au nom de la Commission :

Jean-Christophe de Mestral, rapporteur